



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1484

Nouvel Institut Franco-Chinois sis 2 rue des Soeurs Bouvier à Lyon 5e - Adhésion à l'Association - Désignation d'un représentant et attribution d'une subvention de 35 000 euros pour l'année 2015

Direction des Relations Internationales

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1484 - NOUVEL INSTITUT FRANCO-CHINOIS SIS 2 RUE DES SOEURS BOUVIER A LYON 5E - ADHESION A L'ASSOCIATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 35 000 EUROS POUR L'ANNEE 2015 (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Institut Franco-Chinois de Lyon, créé en 1921, fut la première université chinoise hors de Chine. De 1921 à 1946, l'Institut Franco-Chinois de Lyon a accueilli 473 étudiants. Au cours de ces quelques 25 années, l'Institut a formé une génération de talents dans de nombreux domaines. De retour dans leur pays, ces étudiants ont pour la plupart largement contribué à la construction de la Chine contemporaine.

La création, en 1921, de l'Institut Franco-Chinois découle de la politique d'ouverture de la Chine aux études occidentales au début du XIX^e siècle. Les intellectuels chinois avaient compris qu'une modernisation du modèle éducatif traditionnel était nécessaire pour s'adapter à un monde en mutation. La fondation de l'Institut Franco-Chinois de Lyon en 1921 est donc l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine.

La visite officielle de ce lieu historique par le Président de la République Populaire de Chine, M. Xi Jinping, le 26 mars 2014, a été à l'origine de la création du Nouvel institut Franco-chinois. Ce projet, porté initialement par l'Aderly, la Ville de Lyon et la Métropole, s'est élargi à d'autres partenaires avec une implication directe d'entreprises de l'agglomération lyonnaise mais aussi les établissements d'enseignement supérieur.

L'Association Nouvel Institut Franco-Chinois est une association de type loi de 1901 en cours de constitution. Ses statuts ont été déposés le 17 avril 2015 et son Assemblée générale constitutive se tiendra après l'approbation de la délibération par le Conseil municipal du 28 septembre 2015.

Elle est présidée par Thierry de la Tour d'Artaise, Président - Directeur général de Seb. Elle se construit grâce au soutien d'entreprises privées en qualité de mécènes fondatrices, d'universités lyonnaises et chinoises et de personnalités qualifiées.

L'association réunit 16 membres et la Ville de Lyon souhaite adhérer à cette association au sein du collège « des Collectivités et Etablissements Publics Fondateurs ».

Les statuts de l'Association « Nouvel Institut Franco-Chinois »

Les membres de l'Association se répartissent en 8 collèges et représentent le monde des collectivités et établissements publics, de l'entreprise, des universités, du tourisme, du tissu associatif et de la culture. La Ville de Lyon sera également identifiée en tant que membre fondateur dans les statuts.

L'Association est administrée par un Conseil d'administration composé de seize (16) membres :

➤ 5 administrateurs sont désignés parmi les membres du Collège des Collectivités et Etablissements Publics Fondateurs comme suit :

- Ville de Lyon : 1 poste d'administrateur ;
- Métropole de Lyon : 1 poste d'administrateur ;
- ADERLY : 1 poste d'administrateur ;
- CCI de Lyon : 1 poste d'administrateur ;
- CROUS : 1 poste d'administrateur.

➤ 5 administrateurs sont désignés parmi les membres du Collège des Entreprises Fondatrices.

➤ 2 administrateurs sont désignés parmi les membres du Collège des Collectivités et Organismes Publics Chinois.

➤ 2 administrateurs sont désignés parmi les membres du Collège Recherche et Enseignement.

➤ 1 administrateur est désigné parmi les membres du Collège Association Institut Franco-Chinois ou leurs représentants.

➤ 1 administrateur est désigné en dehors des membres de l'association parmi des personnes qualifiées dont la candidature est proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire pour la première fois par le président de l'association puis par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est présidé par le président de l'Association.

La représentation au sein de l'Association Nouvel Institut Franco-Chinois

Les personnes morales, membres de l'association, sont représentées au sein de leurs collèges respectifs, par leur représentant légal ou par un représentant désigné au sein de leur assemblée délibérante. Ce représentant peut siéger au sein du Conseil d'administration.

Il appartient donc à la Ville de Lyon de désigner un représentant au sein du troisième collège de l'Association : le collège «des Collectivités et Etablissements Publics Fondateurs». Ce représentant de la Ville de Lyon sera

habilité à approuver et signer les statuts de l'Association lors de l'assemblée constitutive.

Chaque membre de l'Association est tenu d'adhérer à ses statuts et de verser le montant de sa cotisation qui est fixé à 200 €.

L'activité de l'Association

L'Association Nouvel Institut Franco-Chinois a pour objet de fédérer les acteurs de l'écosystème travaillant avec la Chine sur le territoire lyonnais, d'affirmer Lyon comme un territoire majeur en France dans les relations avec la Chine.

Ce projet d'intérêt général est né de la volonté de renforcer les relations entre Lyon et la Chine au travers de la revalorisation du lieu qui fut le siège de l'Institut Franco-Chinois, première université chinoise hors de Chine.

Ses fondateurs souhaitent que ce lieu qui incarne les valeurs d'accueil et d'ouverture à l'autre et symbolise l'amitié franco-chinoise, devienne le centre d'une dynamique nouvelle résolument tournée vers la promotion des relations entre Lyon et la Chine dans toutes ses dimensions et notamment au travers:

- de la valorisation et du développement des échanges et partenariats entre universités, établissements de recherches et d'enseignement, et laboratoires ainsi qu'au travers du développement des relations entre enseignants, chercheurs et étudiants ;
- du développement des échanges culturels, en mettant à la fois en valeur l'histoire des relations que Lyon et la Chine ont su tisser au fil du temps et en promouvant la culture chinoise contemporaine dans toutes ses dimensions artistiques et sociétales ;
- du développement des échanges économiques entre Lyon et la Chine et des relations entre acteurs de l'économie.

La Chine est en effet un partenaire historique de l'agglomération lyonnaise et ces échanges bénéficient d'une dynamique très favorable qui s'illustre dans les domaines économiques, académiques et culturels. Tout d'abord, plus de 3 000 étudiants chinois sont présents chaque année sur notre territoire et on compte près de 40 accords universitaires conclus entre nos établissements supérieurs lyonnais et leurs partenaires en Chine. Les relations économiques sont aussi en plein essor avec plus de 160 entreprises d'origine rhônalpines qui sont implantées en Chine et 15 entreprises à capitaux chinois qui se sont installées dans la région lyonnaise.

Le Nouvel Institut Franco-Chinois est un outil innovant qui est amené à jouer un rôle important dans les années à venir pour le développement des liens entre Lyon et la Chine. Cet Institut a pour but de valoriser les relations sino-lyonnaises à travers les relations économiques, touristiques, universitaires, associatives et culturelles grâce au soutien des collectivités locales, de grandes entreprises mécènes, des universités lyonnaises et chinoises, de partenaires privés

et des associations. Le Nouvel Institut Franco-Chinois donne aussi une place à l'assemblée des associations chinoises et franco- chinoises.

L'année 2015 est la première année pleine d'activité du Nouvel Institut Franco-Chinois qui va se décliner sous la forme d'opérations variées :

- organisation d'une Conférence Universitaire Franco-chinoise, en partenariat avec l'Université de Lyon ;
- organisation d'accueils de chercheurs en collaboration avec la Maison Internationale des Langues et des Cultures et l'Université de Lyon ;
- organisation de rencontres économiques en présence d'entreprises lyonnaises et chinoises de l'agglomération ;
- organisation d'une exposition de lithographies créées à partir d'imprimés des années 20 et 30, largement inspirées des mouvements Art Déco ;
- organisation d'un concert baroque franco-chinois de l'ensemble Sprezzatura ;
- organisation d'une exposition de photographies prêtées par la Société de la photographie artistique de Pékin ;
- organisation de l'exposition « Les livres vivants » de Yimeng Wu.

Le programme d'actions organisé par le Nouvel Institut Franco-Chinois présente un intérêt local pour notre ville dans la mesure où les manifestations qui se déroulent à Lyon, s'adressent essentiellement aux habitants de la ville et aux touristes de passage dans notre ville. L'Institut valorise les relations sino-lyonnaises à travers les relations universitaires, associatives et culturelles.

Il est donc proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'Association « Nouvel Institut Franco-Chinois », pour la mise en place de son programme d'actions 2015.

Vu lesdits statuts ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

1. L'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association Nouvel Institut Franco-Chinois pour un montant de 200 € est approuvée.

2. Les statuts de l'Association « Nouvel Institut Franco-Chinois » sont approuvés.

3. Une subvention de 35 000 euros est allouée à l'Association Nouvel Institut Franco-Chinois, pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2015.

4. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Nouvel Institut Franco-Chinois est approuvée.

5. M. le Maire ou son représentant est autorisé à signer lesdits documents.

6. M. Georges KEPENEKIAN est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein du collège des collectivités et établissements publics fondateurs de l'Association « Nouvel Institut Franco-Chinois », pour la durée du mandat en cours.

7. La dépense résultant de l'adhésion, soit 200 €, sera prélevée sur l'opération COTISAT du programme RESEAUXRI (ligne de crédit 56158 - nature 6281- fonction 048 - chapitre 011) de l'exercice 2015.

8. La dépense résultant de la subvention, soit 35 000 euros, sera prélevée sur l'opération ACTEUR du programme LOCAUXRI (ligne de crédit 56164 - nature 6574 - fonction 048 - chapitre 65) de l'exercice 2015.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

K. DOGNIN-SAUZE